

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 664

présenté par

Mme Liliana Tanguy, M. Cosson, Mme Voynet, M. Molac, Mme Riotton, Mme Morel, M. Marion,
Mme Reid Arbelot, M. Castellani, Mme Levasseur, Mme Melchior, Mme Ronceret, Mme Delpech,
M. Croizier, Mme Maud Petit et Mme Violland

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
